

Réseau de transition des vétérans
États financiers
Le 31 décembre 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du Réseau de transition des vétérans,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Réseau de transition des vétérans (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net (déficit) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les états financiers de l'Organisme pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 8 juillet 2020.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vancouver, Colombie-Britannique

Le 17 juin 2021

Comptables professionnels agréés

Réseau de transition des vétérans

État de la situation financière

Au 31 décembre 2020

	2020	2019
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	830 290	60 726
Titres négociables	192 508	–
Débiteurs (note 6)	63 688	5 420
Charges payées d'avance et acomptes	29 955	47 318
	1 116 441	113 464
Actif incorporel	1 446	1 446
	1 117 887	114 910
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	228 825	113 526
Apports reportés (note 3)	316 292	150 000
	545 117	263 526
Engagements (note 4)		
Actif net		
Actifs nets non grevés d'une affectation (déficit)	572 770	(148 616)
	1 117 887	114 910

Approuvé au nom du Conseil,

Administrateur

Administrateur

Réseau de transition des vétérans État des résultats et de l'actif net (déficit)

Exercice clos le 31 décembre 2020

	2020	2019
Produits		
Subventions	1 186 004	1 144 261
Dons	442 233	161 824
Produits du programme	236 000	815 000
Subvention salariale d'urgence du Canada (note 6)	218 221	–
Autres produits	934	7 994
	2 083 392	2 129 079
Charges		
Prestation du programme	981 851	1 944 921
Salaires	146 068	160 393
Collecte de fonds	99 228	108 482
Marketing	67 713	88 282
Frais de bureau	23 169	35 979
Honoraires de comptabilité et d'audit	18 468	14 509
Honoraires pour services professionnels	15 247	19 833
Assurances	7 397	6 324
Perte non réalisée à la réévaluation de titres négociables	1 836	–
Frais et intérêts bancaires	776	560
Frais de déplacement	166	1 193
Frais de repas et représentation	87	873
Autres charges	–	849
	1 362 006	2 382 198
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	721 386	(253 119)
Actifs nets non grevés d'une affectation (déficit) à l'ouverture de l'exercice	(148 616)	104 503
Actifs nets non grevés d'une affectation (déficit) à la clôture de l'exercice	572 770	(148 616)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau de transition des vétérans

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2020

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	721 386	(253 119)
Perte non réalisée à la réévaluation de titres négociables	1 836	–
Variation nette des comptes du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	(58 268)	20 738
Charges payées d'avance et acomptes	17 363	11 401
Créditeurs et charges à payer	115 299	(6 328)
Apports reportés	166 292	98 773
	963 908	(128 535)
Activités d'investissement		
Paiement de titres négociables	(194 344)	–
Augmentation (diminution) de la trésorerie	769 564	(128 535)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	60 726	189 261
Trésorerie à la clôture de l'exercice	830 290	60 726

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Mission de l'Organisme

Le Réseau de transition des vétérans (l'« Organisme ») a été établi en mai 2012 en tant qu'organisme de bienfaisance enregistré sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'Organisme a pour mission de fournir des services collectifs rapides, efficaces et exhaustifs aux soldats pour les aider dans leur transition à la vie civile en leur donnant le meilleur accompagnement possible pour l'avenir.

Incidence de la COVID-19 (coronavirus) sur les activités d'exploitation

Au début de mars 2020, les contrecoups de la pandémie de COVID-19 (coronavirus) commençaient à se faire ressentir à l'échelle mondiale. La pandémie a eu une incidence importante sur les entreprises et les organisations en raison des restrictions sur les déplacements et les activités ainsi que des consignes d'auto-isolement et de mise en quarantaine instaurées par les gouvernements fédéral et provinciaux de même que les administrations municipales.

Les activités de l'Organisme ont été touchées par la COVID-19 en raison des interdictions de rassemblement imposées par les gouvernements provinciaux. Les produits du programme ont connu une baisse et des subventions ont été annulées. L'Organisme a adapté son programme principal de 10 jours pour le réduire à 5 jours afin d'observer les exigences provinciales. La collecte de fonds a été très peu touchée étant donné que les fonds sont principalement reçus aux termes d'accords dont les modalités n'ont pas changé.

À l'heure actuelle, on ne peut établir l'ampleur de l'incidence que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir sur l'Organisme, car elle dépendra de l'évolution de la situation, elle-même très incertaine et impossible à prévoir. Ces incertitudes découlent de l'incapacité de prédire la propagation de la maladie ou la durée de la pandémie, y compris le temps que dureront les restrictions concernant les voyages, les fermetures ou les interruptions de service des installations ainsi que les mesures de mise en quarantaine et d'auto-isolement qui sont actuellement en vigueur ou qui pourraient être instaurées au Canada et ailleurs dans le monde pour combattre le virus. Bien que l'ampleur des répercussions de la pandémie soit inconnue, cette dernière pourrait entraîner l'instauration de règles publiques additionnelles, lesquelles sont susceptibles de nuire aux activités d'exploitation et à la situation financière de l'Organisme.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et suivant les principales méthodes comptables ci-après :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les CPG encaissables.

Comptabilisation des produits

L'Organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les autres produits sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports de biens

Les apports de biens et de services sont comptabilisés dans les états financiers lorsque leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Organisme aurait été contraint de les acheter à défaut d'un apport. L'Organisme n'a comptabilisé aucun apport de biens et de services au cours de l'exercice considéré.

L'apport de temps par des bénévoles n'est pas comptabilisé en tant que charges étant donné qu'il est impossible d'en déterminer la valeur en dollars de manière raisonnable.

2. Principales méthodes comptables (suite)***Instruments financiers***

Les instruments financiers de l'Organisme se composent de la trésorerie, des titres négociables, des débiteurs et des créditeurs.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur lorsque l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Ultérieurement, tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des instruments qui sont des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans le résultat net.

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, l'Organisme comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, s'il y a lieu, lorsqu'il détermine qu'un changement défavorable important est survenu au cours de la période dans le calendrier prévu ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la perte de valeur d'un placement précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration.

Actif incorporel

L'actif incorporel s'entend de la marque de commerce, qui a une durée de vie indéfinie. Les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie sont comptabilisés au coût et sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur. Lorsque la valeur comptable d'un élément excède sa juste valeur, une moins-value d'un montant correspondant à l'excédent est comptabilisée dans l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés en conformité avec les normes comptables pour les organismes sans but lucratif. Ils exigent de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les hypothèses sont utilisées pour estimer la possibilité de recouvrement des débiteurs. La direction revoit ses estimations annuellement pour tenir compte des plus récentes informations à sa disposition.

Aide gouvernementale

Les demandes d'aide présentées aux termes des divers programmes de subventions du gouvernement, comme la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») et la Subvention salariale temporaire de 10 % pour les employeurs, sont comptabilisées en tant que produits dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

3. Apports reportés

Les apports reportés liés aux activités de fonctionnement comprennent les subventions reçues au cours de la période pour des périodes futures.

	Solde à l'ouverture de l'exercice \$	Apports reçus et à recevoir \$	Comptabilisés en produits \$	Solde à la clôture de l'exercice 2020 \$
Legion Ontario Command	60 000	-	60 000	-
True Patriot Love	60 000	180 000	205 000	35 000
Fondation Aqueduc	30 000	-	30 000	-
Anciens Combattans Canada	-	200 000	-	200 000
The Winnipeg Foundation	-	37 592	-	37 592
Centre d'excellence - TSPT	-	65 000	39 000	26 000
Centraide du Grand Montréal	-	32 700	15 000	17 700
	150 000	515 292	349 000	316 292

Réseau de transition des vétérans

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2020

3. Apports reportés (suite)

	Solde à l'ouverture de l'exercice \$	Apports reçus et à recevoir \$	Comptabilisés en produits \$	Solde à la clôture de l'exercice 2019 \$
Legion Ontario Command	45 000	121 500	106 500	60 000
True Patriot Love	6 227	210 000	156 227	60 000
Fondation Aqueduc	—	60 000	30 000	30 000
	<u>51 227</u>	<u>391 500</u>	<u>292 727</u>	<u>150 000</u>

4. Engagements

L'Organisme doit verser les loyers annuels minimaux suivants aux termes d'un contrat de location visant un local pour bureau :

2021	42 591
2022	43 247
2023	43 247
2024	38 343
<u>Total</u>	<u>167 428</u>

5. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Organisme l'exposent à divers risques d'ordre financier.

Risque de crédit

L'Organisme s'expose au risque de crédit par sa trésorerie et ses débiteurs à recevoir à titre d'apports de ses partenaires de financement. La trésorerie est détenue auprès d'institutions financières de renom. L'Organisme évalue ses débiteurs de façon continue.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre aux besoins en trésorerie ou de ne pouvoir régler les obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les crédettes et autres charges à payer sont habituellement réglés dans les 30 jours.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les taux d'intérêt du marché. Les placements de l'Organisme dans des titres négociables l'exposent au risque de prix.

6. Aide gouvernementale

En réponse aux répercussions économiques négatives de la COVID-19, le gouvernement du Canada annoncé en avril 2020 divers programmes dans le cadre de son plan de relance économique, notamment la SSUC et la Subvention salariale temporaire de 10 %.

La SSUC s'entend d'une subvention salariale accordée aux employeurs admissibles, sous réserve de certaines limites par employé, en fonction de certains critères, notamment la nécessité de prouver une baisse des revenus imputable à la COVID-19.

L'Organisme comptabilise la subvention à recevoir lorsqu'il a l'assurance raisonnable qu'il répondra aux critères d'admissibilité et qu'il touchera la subvention. L'Organisme a comptabilisé l'aide gouvernementale qui est comprise dans les produits en tant que subvention salariale du gouvernement pour la période.

L'Organisme a comptabilisé une SSUC de 204 817 \$ dans les produits pour la période. Au 31 décembre 2020, l'Organisme a reçu une tranche de 189 481 \$ de ce montant, la tranche restante de 15 336 \$ étant comprise dans les débiteurs et reçue au cours de l'exercice 2021. L'Organisme a également comptabilisé 13 404 \$ au titre de la Subvention salariale temporaire de 10 %; cette somme avait été reçue en totalité à la clôture de l'exercice.